

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

5

FINANCES : DM n°2_Budget Principal

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complétées du budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM n°2 du budget principal.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Lors de la séance du 21 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 242 481 962 € au titre du budget principal. Après le vote de la décision modificative n°1 lors du Conseil municipal du 26 juin 2025, le budget a été porté à un total de 274 775 765,01 €.

Tous mouvements budgétaires confondus, la seconde décision modificative, doit permettre de tenir compte de plusieurs éléments qui n'ont pas pu être pris en considération lors du Conseil municipal de juin.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements du budget principal détaillés ci-après.

A. Les dépenses

1. La section de fonctionnement : + 250 000 €

Il est prévu :

+475 584,54 € sur le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » montrant la capacité de la ville à financer son investissement au travers de l'autofinancement.

+ 520 000 € sur le chapitre 012 pour ajuster les besoins des charges de personnels objectivés par des hausses mécaniques dont la CNRACL.

+1 194 136,54 € sur le chapitre 65 correspondant aux subventions d'équilibre des budgets annexes Activités aquatiques, Restauration Scolaire et Locations commerciales.

+18 500€ sur le chapitre 67, correspondant aux régularisations des titres à annuler sur exercice antérieur.

-1 958 221,08 € sur le chapitre 011 correspondant aux ajustements de charges.

Ces ajustements à la baisse, permettent ainsi de financer les dépenses listées ci-dessus, et concernent principalement les prévisions des fluides au regard des économies réalisées sur nos consommations, les frais de maintenances maîtrisés ainsi que les prestations de services.

2. La section d'investissement : -6 255 777 €

Les dépenses d'investissement ont été réajustées au plus juste. Cela a permis de réduire l'emprunt de 10 677 503,82 €.

-1 908 860 € sur le chapitre 20, correspondant à des réajustements de frais d'études et des immobilisations incorporelles.

-186 356 € sur le chapitre 204, correspondant à des baisses de participation de biens mobiliers, matériels et études.

-2 435 181 € sur le chapitre 21 correspondant aux immobilisations corporelles.

-5 625 380 € sur le chapitre 23, correspondant aux réajustements de travaux pour 1 725 380 € et une correction d'imputation pour 3 900 000 €.

+3 900 000 € sur le chapitre 27 relatif à une correction de chapitre.

B. Les recettes

1. La section de fonctionnement : +250 000 €

Sur le chapitre 731, correspondant à un recalcul de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière.

2. La section d'investissement : + 6 255 777 €

Il est prévu :

+ 475 584,54 € au chapitre 021 « Virement à la section d'investissement » correspondant au chapitre 023 en fonctionnement

+ 1 711 926,28 € au chapitre 10 correspondant au réajustement du FCTVA issu d'une meilleure qualité de la collecte de celle-ci

+ 1 879 000 € au chapitre 13, correspondant au réajustement des subventions d'investissement pour 1,4 M€, provenant notamment du Grand Avignon, et de 479 K€ de révision des prévisions à la hausse concernant les amendes de police.

+ 355 215 € au chapitre 458, correspondant à une recette liée à l'opération d'investissement sous mandat « rue Carnot Carreterie ».

-10 677 502,82 € au chapitre 16, correspondant à la baisse de l'emprunt. Celui-ci était à hauteur de 30 677 502,82 € pour atteindre après la DM2 le montant de 20 000 000 €.

La ville poursuit ainsi sa stratégie de désendettement mise en œuvre depuis 2024. Le flux net de dette est estimé à – 1.3 M€ pour l'exercice.

L'ensemble des propositions de la décision modificative sont retracées en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°2 de 2025, toutes sections confondues, pour le Budget principal, pour la somme de -6 005 777 € en recettes et en dépenses ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délgué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Anne-Catherine LEPAGE

PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :